



Séance du lundi 25 mars 2019

Date de la convocation: 19/03/2019

Date d'affichage de la convocation : 19/03/2019

Membres en exercice
: 10

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq mars 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 8

Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Votants: 9

Pour:
9

Représentés: Geneviève FOUCONNIER

Secrétaire de
séance:

Excusés: Guy CLARAC

MASSEY Laurence

Absents:

Objet: taux taxes directes locales 2019 - DE_2019_011

Conformément à l'article 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux Services Fiscaux, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2019, Monsieur le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des Services Fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur le Maire demande au Conseil délibérant de fixer les taux pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour 2019, les taux suivants :

. **TAXE D'HABITATION 11.43 %**

. **TAXE SUR LE FONCIER BÂTI 11.85 %**

. **TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI 71.19 %**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Date réception Préfecture
et publication le 26/03/2019